

## Un accord de libre-échange est conclu entre quatre pays d'Amérique centrale et les États-Unis, excluant le Costa Rica

Sylvie Dugas

Un accord de libre-échange entre les États-Unis et quatre pays d'Amérique centrale (ALEAC) a été conclu le 17 décembre 2003. Selon le Bureau du Représentant au Commerce des États-Unis, « cet accord éliminera les barrières commerciales et les tarifs douaniers, ouvrira les marchés et encouragera l'investissement ainsi que la croissance économique pour les pays signataires »<sup>1</sup>. Les négociations avaient débuté le 27 janvier 2003 à San José, au Costa Rica, après l'annonce du président Georges W. Bush le 16 janvier 2003. La dernière ronde de négociations s'est déroulée à Washington, du 8 au 16 décembre 2003. Les pourparlers devaient se conclure à la fin de l'année, afin de bénéficier de la voie rapide (*fast track*) pour l'adoption de l'accord en début d'année par le congrès américain. Le *fast track* ne permet toutefois pas au congrès d'amender l'ALEAC. Contestée par les pays centraméricains, la rapidité avec laquelle se sont déroulées les négociations était aussi motivée par le fait que la Chine aurait pu faire perdre des emplois à la région dès le début de 2005, particulièrement en matière de confection vestimentaire. L'administration Bush pourrait informer le Congrès américain de son intention de ratifier l'ALEAC dès la mi-janvier 2004. Le gouvernement devra à ce moment promettre au Congrès d'attendre 90 jours avant de signer l'accord.

L'ALEAC inclut quatre pays de l'isthme, soit le Guatemala, le Salvador, le Nicaragua et le Honduras. Faisant bande à part, le Costa Rica a choisi de ne pas signer l'accord tout de suite en raison de la demande de dernière minute des négociateurs américains de procéder à une ouverture totale des secteurs des assurances et des télécommunications (téléphonie

cellulaire, Internet et communications d'affaires). Le litige concerne également le textile, la viande de porc, les oignons et les pommes de terre, de même que les quotas sur le sucre. Selon le ministre du Commerce extérieur du Costa Rica, l'offre présentée par les États-Unis a été moins flexible et plus agressive que prévu. « La proposition présentée ne répond pas aux principaux intérêts de la région, qui sont d'augmenter les échanges commerciaux sans porter préjudice aux producteurs qui font concurrence contre les subventions américaines et accroître le plus possible le nombre de produits exportés »<sup>2</sup>, a-t-il dit. Les Costaricains ont jugé que l'Amérique centrale s'était pliée aux exigences des négociateurs américains en acceptant notamment des quotas qui pourraient avoisiner 40 % sur le sucre<sup>3</sup>. Le retrait du comité de négociation costaricain a été salué par le secteur privé de ce pays. Mais les autres pays de l'isthme ont souligné que l'économie costaricaine, basée sur les services et les télécommunications, différerait beaucoup de la leur, qui repose sur le textile et l'agriculture.<sup>4</sup>

Comme les deux tiers de l'économie américaine reposent sur les services, les négociations bilatérales entre les États-Unis et le Costa Rica se poursuivront dès la première semaine de janvier 2004. Près de 95 % de l'accord est déjà négocié ; il reste donc peu de travail encore à faire pour que le Costa Rica adhère à l'ALEAC. Washington compte également démarrer au début janvier des négociations avec le gouvernement dominicain en vue d'annexer la

<sup>1</sup> Voir *Inside U.S. Trade*- [www.UsTrade.com](http://www.UsTrade.com), 17 décembre 2003.

<sup>2</sup> Voir *La Prensa Libre*, Costa Rica, 24 octobre 2003,

<sup>3</sup> Voir « Costa Rica se plantó ante Cafta », *La Republica*, 17 décembre 2003.

<sup>4</sup> Voir « Costa Rica abandona negociación », *La Prensa Libre* (Guatemala), 17 décembre 2003.



République dominicaine à l'entente commerciale. Les États-Unis ont aussi annoncé à Miami, lors de la rencontre de la ZLEA, leur intention de conclure un accord de libre-échange avec le Panama, la Colombie et le Pérou, suivi de la Bolivie et de l'Équateur. Les négociations en cours et à venir dans les Amériques représentent 68 % du PIB de l'hémisphère.

### Les termes de l'accord

Plus de 80 % des biens industriels et de consommation américains exportés vers la région centraméricaine, totalisant 9 milliards de \$É.U., seront libéralisés immédiatement alors que les tarifs douaniers qui demeureront en vigueur seront abaissés graduellement durant une période de dix ans. Au bout de cinq ans, 85 % des biens en provenance des États-Unis seront libres de tarifs douaniers. Les agriculteurs américains seront parmi les principaux bénéficiaires de cet accord, qui libéralisera plus de la moitié des produits de la ferme exportés en Amérique centrale. Le dégrèvement de produits agricoles et industriels se fera généralement sur une période de 15 ans. D'autre part, le Guatemala, le Honduras et le Nicaragua se sont engagés à signer prochainement l'Accord sur les technologies d'information de l'Organisation mondiale du commerce (OMC), qui abaissera les barrières tarifaires et non tarifaires dans ce domaine. Une grande partie des produits exportés par l'Amérique centrale aux États-Unis sont déjà exempts de frais douaniers dans le cadre de l'Initiative du Bassin des Caraïbes. L'ALEAC consolidera ces avantages de façon permanente, de telle sorte que la plupart des produits industriels et de consommation seront exonérés de tout droit de douane dès l'entrée en vigueur de l'accord.

En matière d'agriculture, les États-Unis et l'Amérique centrale ont prévu abaisser leurs barrières phytosanitaires pour résoudre les problèmes de délais dans les procédures d'inspection alimentaire pour la viande et la volaille. Le sucre (sujet à des quotas) et le maïs feront l'objet d'une protection permanente et certains produits jouiront d'une période prolongée avant la libéralisation, tels le riz et la volaille (18 ans) ainsi que les produits laitiers (20 ans). L'Amérique centrale soumettra aussi ses usines exportatrices au système d'inspection et de sécurité alimentaire américain. Le textile de même que les vêtements seront libéralisés à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2004, s'ils rencontrent les règles d'origine. Une clause permet cependant aux producteurs d'Amérique centrale d'exporter des vêtements contenant des fibres en

provenance des pays de l'ALENA. Certains produits importés de tierces nations, incluant la Chine, seront admissibles, s'ils sont coupés et cousus dans la région, par exemple. Il reste toutefois à négocier les détails précis concernant les mécanismes d'approvisionnement à court terme en vue de l'importation de produits provenant d'ailleurs dans le monde et destinés à la fabrication de vêtements<sup>5</sup>.

En vertu de l'approche négative utilisée, l'ouverture consentie par les quatre pays de l'isthme américain est presque totale dans le secteur des services, en particulier dans les télécommunications, la livraison express, l'informatique et les services connexes, le tourisme, l'énergie, le transport, la construction et l'ingénierie, les services financiers, l'assurance, le divertissement audiovisuel ainsi que les secteurs professionnel, environnemental et autres. Cependant, les négociateurs n'ont pas encore finalisé la liste des exclusions demandées par l'Amérique centrale dans certains secteurs des services. Les pays centraméricains ont accepté de modifier le régime de protection des assureurs et de démanteler de façon significative les barrières de distribution. La libéralisation des services permettra également aux banques américaines ou aux compagnies d'assurance de faire des alliances stratégiques ou d'établir des succursales en Amérique centrale. Une entente sur les industries de pointe et le commerce électronique assure aux États-Unis un traitement non discriminatoire en matière de logiciel, de musique, d'écrits et de vidéo. La protection des droits d'auteur, des brevets, des marques de commerce ainsi que du secret industriel américains a aussi été renforcée, avec la criminalisation du piratage et de la contrefaçon.

Un nouvel accès a été accordé aux États-Unis pour l'octroi de contrats gouvernementaux. Les fournisseurs américains, qui auront droit à un traitement non discriminatoire, pourront soumissionner au même titre que les fournisseurs locaux. Ce processus transparent leur permettra de vendre des biens et services aux différentes entités étatiques. Cette clause met également en place des mesures pour contrer la corruption dans les différents ministères, agences et services gouvernementaux.

L'ALEAC accorde aux investisseurs une pleine protection touchant toutes les formes d'investissement : entreprise, dettes, concessions, contrats, propriété intellectuelle. Les investisseurs

<sup>5</sup> Voir *Inside U.S. Trade*, 19 décembre 2003, p.1

américains ont obtenu un traitement à parité avec les investisseurs locaux, ainsi qu'un droit de compensation à la valeur du marché en cas d'expropriation. Il semble ici que le chapitre 11 de l'ALENA soit entièrement reconduit dans l'ALEAC. Toutefois, les mécanismes concernant le règlement des différends de la clause investisseurs n'ont pas encore été négociés.

Par ailleurs, deux clauses sur le respect des droits des travailleurs et de l'environnement font partie intégrante de l'ALEAC, une avancée par rapport aux accords parallèles de l'ALENA jugés insuffisants par la société civile de l'hémisphère. Les négociateurs ont entendu l'appel d'un groupe de 21 sénateurs américains, qui ont incité l'administration Bush à améliorer les dispositions de l'ALEAC en matière d'environnement et de travail par rapport à celles prévues dans les accords de libre-échange avec le Chili et Singapour. En conformité avec les exigences du Congrès américain, une stratégie trinationale en matière de droits des travailleurs sera mise en place pour assurer l'application effective des lois nationales sur le travail. Un programme de coopération sera aussi établi pour renforcer ces législations. En collaboration avec l'Organisation internationale du travail (OIT), un appui sera accordé aux pays d'Amérique centrale dans leurs efforts pour améliorer le respect des droits des travailleurs.

Du côté environnemental, l'ALEAC engage les parties à appliquer leurs propres lois environnementales, les plaintes à cet égard pouvant être référées à un panel de règlement des différends. Un processus public de soumissions des plaintes fera en sorte que le point de vue de la société civile soit pris en compte. Cependant, le processus permettant aux citoyens ou aux ONG d'acheminer une pétition visant à porter plainte en cas de problème environnemental dans un pays donné et d'obtenir une enquête de la commission environnementale n'a toujours pas été défini. Dans une entente parallèle de coopération environnementale, une liste de domaines prioritaires de coopération a été établie de même que les procédures institutionnelles en vue de la mise en oeuvre de ces activités. Ceci semble illustrer un regain de volonté de Washington en matière d'environnement, puisque les ententes de coopération avec le Chili et Singapour ont été négociées par les États-Unis après la signature des accords de libre-échange. D'autre part, un processus public de soumissions assurera que le point de vue de la société civile est pris en compte. Un étalonnage des activités de coopération environnementales sera élaboré et les

progrès réalisés seront évalués par diverses organisations internationales.

Toutes les clauses de l'ALEAC, incluant celles sur le travail et l'environnement, sont soumises aux dispositions en matière de règlement des différends. En cas de litige, la constitution d'un tribunal, qui opérera de façon transparente, permettra de régler les différends. Les audiences seront ouvertes au public et les parties intéressées pourront soumettre leur point de vue. Signalons qu'en raison de l'imprécision des processus de règlement des différends en matière d'environnement et de protection des investisseurs, de même que l'absence de certaines ententes dans les secteurs des services et du textile, le président du Comité des finances du Sénat américain, Max Baucus a dit que l'accord était prématuré<sup>6</sup>.

L'un des nouveaux éléments de cet accord est le « renforcement des infrastructures pour faire du commerce », une contribution financière fournie par l'USAID et destinée à aider les pays pauvres dans le développement de leurs capacités à participer au commerce mondial. Les objectifs du renforcement des infrastructures pour faire du commerce en Amérique centrale sont notamment de favoriser le développement de petites industries et la diversification des activités rurales. Ces efforts seront complétés par l'aide fournie par la Banque interaméricaine de développement (BID), l'OEA, la CEPALC, la Banque mondiale (BM) et la Banque centraméricaine pour l'intégration économique. Dans le cadre des négociations de l'ALEAC, la BM a accordé aux pays de l'isthme un prêt de 69,36 M\$ pour améliorer la compétitivité des entreprises du Mexique, du Nicaragua, du Guatemala et du Salvador. La BM a aussi offert aux gouvernements de la région des conseils stratégiques et s'apprête à octroyer son soutien financier pour renforcer la capacité institutionnelle des gouvernements de la région afin de faciliter l'implantation des politiques reliées à l'ALEAC. À la suite de la rencontre de Doha en 2001, les États-Unis ont mis sur pied le *Trade Capacity Building Office*, conformément à leurs engagements en matière d'assistance technique reliée au commerce. Le maire de Nouvelle-Orléans, Ray Nagin, a fait l'annonce le 1<sup>er</sup> août 2003 de l'installation prochaine d'un Institut pour la *Trade Capacity Building* dans cette ville. Cet institut sera un think-tank où le gouvernement et les chefs d'entreprise d'Amérique centrale pourront se préparer aux changements qui les attendent dans le cadre du libre-échange.

<sup>6</sup> Voir *Inside U.S. Trade*, 19 décembre 2003, p.14

L'approche américaine pour aider les petites économies en développement consiste en une combinaison de mesures de libéralisation commerciale et d'assistance économique, selon Regina Vargo, adjointe du Représentant au Commerce des États-Unis pour les Amériques. En 2003, l'aide reliée au commerce dans la région atteignait 68 millions de dollars et cette assistance continuera d'affluer pour les prochaines années. Le gouvernement américain a également acheminé 1 milliard de dollars dans le cadre du Programme d'aide et de reconstruction en Amérique centrale et dans les Caraïbes après l'ouragan Mitch. En 2002, l'agence USAID a mis en œuvre un programme de 8 millions de dollars appelé *Alliance Opportunity*, qui vise à assister les petits et moyens producteurs de café en améliorant la qualité de leur produit, en favorisant le réseautage, en leur assurant des contrats à long terme de la part des industries spécialisées et en identifiant des options de rechange s'ils n'arrivent pas à s'insérer dans le marché mondial. Les initiatives américaines comprennent également des fonds pour l'assistance technologique et pour le travail de la société civile sur le terrain.

### **L'importance de l'ALEAC pour les États-Unis et l'Amérique centrale**

Dans le but d'améliorer leur compétitivité, les États-Unis sont désireux d'intégrer économiquement la région centraméricaine, qui a conclu ces dernières années plus de 20 traités de libre-échange avec des pays tels le Chili, le Mexique et le Panama, notamment. Les États-Unis désirent parapher cet accord afin d'accroître leur échanges commerciaux avec la région, qui atteignent approximativement 25 milliards \$É.U. en import-export. Les échanges avec les quatre pays signataires (Guatemala, Salvador, Nicaragua, Honduras) totalisent 15,4 milliards \$É.U. En 2003, l'Oncle Sam prévoit importer pour 13 milliards \$É.U. de biens, dont 74 % sont admis hors taxe en vertu de l'Initiative du Bassin des Caraïbes et du Système généralisé de programmes de préférence. Les exportations américaines vers l'isthme atteindront 11,5 milliards \$É.U. en 2003, soit une augmentation de plus de 42 % depuis 1996.

Ces échanges équivalent à ceux de la Russie, de l'Inde et de l'Indonésie combinés. En ajoutant les échanges transigés avec la République dominicaine, ce montant atteindrait 16 milliards \$É.U. à la mi-2003, soit plus que la somme des biens transigés avec Singapour et deux fois plus que les principaux

partenaires d'Europe de l'Ouest (Russie, Hongrie et Pologne combinés).

Cependant, l'ALEAC pourrait rendre la zone centraméricaine plus dépendante économiquement des États-Unis. Ceux-ci sont les premiers fournisseurs de biens et services en Amérique centrale : 40 % du total des marchandises importés proviennent déjà du géant américain, qui pourrait ainsi accroître son emprise sur la région. D'après des données recueillies sur l'ALENA, le commerce du Mexique vers les États-Unis a triplé de 1993 à 2002, passant de 81 milliards \$É.U. à 242 milliards \$É.U. Un accord de libre-échange pourrait permettre à l'investissement étranger d'augmenter, tel que cela a été le cas au Mexique. De 1994 à 2000, l'investissement direct étranger a triplé comparativement à la moyenne des trois dernières années précédant l'ALENA.

Actuellement, en raison des Programmes d'ajustement structurel, les biens produits dans les *maquiladoras* sont les principaux produits d'exportation centraméricain à vers les États-Unis. Toutefois, cette industrie requiert un faible degré de participation et d'intégration de l'industrie nationale et régionale. La production de biens dans la majorité des pays de la région, qui compte pour 36 % à 44 % du PIB de chacun des pays, est à la baisse, avec pour conséquence une augmentation des importations. Par ailleurs, la région dans son ensemble n'a pas élaboré de stratégie de développement dans le cadre de la mondialisation, particulièrement de l'ALEAC. La région, qui perdrait les avantages de l'ALEAC le temps de réaliser ces ajustements, part perdante en raison des asymétries non seulement économiques mais quant à sa capacité de négociation.

Après l'échec de la rencontre de l'OMC à Cancun, la stratégie commerciale américaine consiste maintenant à obtenir la signature d'accords régionaux ou bilatéraux. Selon toutes probabilités, ces accords incluront, outre le commerce des marchandises, tous les aspects mis de côté par le Brésil dans les négociations de la ZLEA. L'élimination des subventions agricoles et des mesures antidumping, ainsi que la protection des investissements étrangers et l'accès aux marchés publics ont en effet été écartés des discussions de la ZLEA. Mais la conclusion d'un accord de libre-échange incluant ces mesures en Amérique centrale, que le président Georges W. Bush considère comme crucial, permettra d'obtenir graduellement les concessions désirées à l'échelle continentale.

« La négociation de cet accord est prioritaire dans l'agenda hémisphérique », a allégué Roger Noriega, le sous-secrétaire d'État à l'hémisphère Ouest. Cet accord constituera un modèle pour les autres accords à négocier. Les États-Unis espèrent que, par le précédent qu'il créera, l'ALEAC convaincra les petites économies latino-américaines d'adhérer au libre-échange. « Cet accord de libre-échange est un vote de confiance envers nos partenaires d'Amérique centrale », a affirmé pour sa part le Représentant commercial des États-Unis, Robert Zoellick, qui a notamment souligné les liens économiques et sociaux qui unissent les deux pays.

En 2000, plus d'un quart de millions d'immigrants d'origine centraméricaine et républicaine étaient établis aux États-Unis. Ce groupe est considéré comme ayant la plus forte croissance au sein de la communauté hispanique américaine. L'envoi de devises de ces résidents vers l'Amérique centrale et la République dominicaine a atteint 7,7 milliards \$ en 2002. Ces sommes comptent pour 10 % du PIB de ces pays. Les États-Unis considèrent également que la région joue un rôle clé au plan sécuritaire, en raison du partage d'une frontière commune sur la Mer des Caraïbes, sur laquelle s'effectue non seulement un trafic commercial légal, mais aussi illégal par le biais du narcotrafic. Selon Washington, la promotion de la paix, la prospérité et la démocratie contribuera à la stabilité et la prospérité des États-Unis.

Par le biais de cet accord, Washington affirme vouloir éliminer la pauvreté, accroître le développement et renforcer la démocratie ainsi que l'intégration régionale. L'administration Bush tente de convaincre l'Amérique centrale d'adhérer à l'Accord en arguant que l'accroissement du commerce consolide les réformes en matière d'économie de marché, indispensables à la génération de la croissance et à la création d'emplois. En accélérant l'ouverture, la concurrence et l'innovation, les systèmes d'économie de marché peuvent promouvoir la mobilité sociale et renforcer les institutions démocratiques<sup>7</sup>.

D'après les chantres du libéralisme, l'ouverture commerciale favorise la liberté politique dans les pays en développement. Au Mexique, il est vrai que l'ALENA a pu contribuer à l'ouverture du système

politique mexicain, mais le renforcement de la société civile dans la foulée du tremblement de terre de 1985 et de la surveillance électorale et dans le cadre du combat contre l'hégémonie du Parti de la révolution institutionnel (PRI), y a été pour beaucoup. La même équation pourrait prévaloir pour l'Amérique centrale si la société civile se renforce et si les dirigeants manifestent la volonté politique d'améliorer l'État de droit et de combattre la corruption.

Même si la région a entrepris d'importants changements, incluant des élections justes et une plus grande transparence du système légal rendant les citoyens et les dirigeants responsables de leurs actes, les institutions démocratiques de la région demeurent faibles. Au cours d'un voyage effectué dans la région en décembre 2003, le Secrétaire d'État, Collin Powell, a ainsi insisté sur l'importance d'une bonne gouvernance, du combat contre la corruption, de la transparence, de l'imputabilité et de l'état de droit pour que les pays de la région puissent bénéficier du libre-échange.

### **La résistance de la société civile**

Le gouvernement costaricain a préféré retarder la signature de l'ALEAC en raison des pressions exercées par le milieu des affaires. Ceux-ci considéraient en effet que les quatre pays signataires avaient fait preuve de soumission à l'égard des Américains, sans défendre suffisamment la position de l'Amérique centrale. Tout au long des négociations, les producteurs de l'industrie de l'alimentation de l'isthme se sont sentis lésés et ont même revendiqué la prise en compte de leurs intérêts auprès du Représentant commercial des États-Unis, M. Robert Zoellick.<sup>8</sup> Cette industrie a rejeté à les propositions des négociateurs centraméricains sur des règles d'origine qui limiteraient leur flexibilité d'acheter des ingrédients de base tels la farine et le sucre.

Pour leur part, les représentants de la société civile à but non lucratif ont blâmé les gouvernements de l'isthme pour l'absence de stratégie dans la négociation. Cette faiblesse dans la défense des intérêts centraméricains a provoqué une levée de boucliers. L'Initiative mésoaméricaine de commerce, d'intégration et de développement durable (IMCID), qui est le regroupement des organisations de la société civile (OSC) dans le cadre de l'ALEAC, a

<sup>7</sup> Voir Remarques de Roger Noriega, Secrétaire adjoint d'État à l'hémisphère de l'Ouest lors de la Conférence sur l'Accord de libre-échange l'Amérique centrale et les États-Unis, Institut des Amériques.

<sup>8</sup> Voir *Inside U.S. Trade*- [www. InsideTrade.com](http://www. InsideTrade.com), 12 décembre 2003.

exigé un moratoire sur les négociations, le temps d'évaluer les progrès des pourparlers. Cependant, cette demande n'a pas été écoutée par les négociateurs régionaux. Les groupes sociaux ont donc réclamé un moratoire pour retarder la ratification de l'accord par les parlements des divers pays. Il semble que cette voie pourrait être suivie par les assemblées législatives du Salvador et du Nicaragua. En effet, le Congrès du Salvador a déjà annoncé qu'il ne ratifierait pas le traité<sup>9</sup>, puisque selon les législateurs, l'ALEAC ne rapporterait aucun bénéfice en matière de produits laitiers.

Selon Mario Rodriguez, de l'IMCID, l'Amérique centrale a toutefois bénéficié des résultats de la rencontre de l'OMC à Cancun. La conférence de Cancun s'est en effet terminée sur un échec en raison du refus de l'Europe et des États-Unis de réduire leurs subventions agricoles. Forcés d'entreprendre leur expansion commerciale par le biais d'accords bilatéraux plutôt qu'hémisphériques, les États-Unis se sont donc montrés plus flexibles dans les négociations commerciales, ce qui avantage ses partenaires commerciaux telle ceux de l'Amérique centrale, quoique les États-Unis aient obtenu des concessions en matière de propriété intellectuelle et d'achats gouvernementaux. Mais M. Rodriguez signale cependant que les États-Unis n'ont pas cédé plus que dans l'Initiative du Bassin des Caraïbes.

Une campagne pour la non-ratification de l'ALEAC a aussi été lancée par des militants des divers pays concernés. Ces militants font partie de groupes tels le Citizen's Trade, le Global Trade Watch, le Public Citizen, le Comité de solidarité avec le peuple du Salvador, le Réseau de solidarité avec le peuple du Guatemala, le Réseau Nicaragua, l'IMCID et la Campagne pour les droits des travailleurs, affiliée à l'organisme *Fighting against the Global Sweatshop Economy*. Des manifestations ont été organisées à Washington durant la dernière ronde de négociations, du 18 au 16 décembre 2003. Ces groupes affirmaient notamment que l'ALEAC accroîtrait la dépendance des pays du Sud envers le Nord et diminuerait la capacité des nations centraméricaines à réguler leur propre économie ainsi qu'à protéger leurs propres citoyens.

Selon Raul Moreno, directeur du Centre de défense du consommateur du Nicaragua, les États-

<sup>9</sup> Voir « CAFTA : del avance condicionado al abismo ineludible », dans Inforpress Centroamericana, 31 octobre 2003.

Unis cherchaient, à travers cet accord, à obtenir un accès total aux biens et services des marchés de la région, alors que les gouvernements centraméricains n'avaient que trois objectifs : consolider les avantages octroyés dans le cadre de l'Initiative du bassin des Caraïbes, créer des zones des *maquiladoras* plus importantes et développer les marchés d'exportation. Cet accord revêtait donc plus d'importance pour les Américains, sous la pression des groupes de gens d'affaires intéressés à accroître leurs assises dans la région. L'agenda de sécurité nationale promu par Bush et son intérêt de fortifier ses appuis dans la région en vue de compléter la ZLEA constituaient les motifs principaux de Washington pour conclure l'ALEAC à la fin de l'année 2003. Cependant, la société civile considère que la promotion du développement des cinq pays de l'isthme, l'objectif officiel déclaré par le président Georges W. Bush lors de la demande d'autorisation de la voie rapide au Congrès, a été évacuée.

D'ailleurs, les dirigeants centraméricains ont affirmé que les États-Unis avaient fait pression sur eux pour obtenir des concessions au cours des négociations. Durant la rencontre de Cancun, les États-Unis ont vilipendé ouvertement les pays membres du G20, dont le Costa Rica et le Guatemala, pour leur inflexibilité concernant les questions d'agriculture. Des pressions ont été effectuées pour inciter ces pays à se retirer du G20, sous la menace que le Congrès pourrait ne pas ratifier l'ALEAC. Ces faits ont été corroborés par Ricardo Reyes, porte-parole du Représentant au commerce des États-Unis.

Après un voyage de deux jours au Panama, au Honduras et au Nicaragua, le Secrétaire d'État, Collin Powell a aussi félicité les pays d'Amérique centrale d'avoir participé à l'effort de guerre, indiquant de façon à peine voilée que c'était le prix à payer pour être un partenaire des Américains. L'Amérique centrale a contribué à l'envoi de plus d'une centaine de troupes en Irak. « Si un pays est accepté par la communauté internationale et travaille avec les États-Unis en particulier, il doit être prêt à faire ces contributions lorsque c'est ce qu'on exige de lui », a dit M. Powell.

Le Secrétaire d'État a également convié les pays de l'isthme à améliorer l'environnement politique et économique du pays pour profiter pleinement de la nouvelle entente. Il a indiqué que « les problèmes de pauvreté, d'éducation, de santé ainsi que de faible développement économique, politique et social pourraient être réglés par des mesures anti-corruption

et par le renforcement de l'État de droit, ce qui procurerait un meilleur environnement pour les entreprises et favoriserait l'investissement étranger. » Le capital généré par l'investissement étranger permet à son tour aux gouvernements d'investir davantage en éducation et en santé. « Ces investissements de nature sociale sont indispensables pour la prospérité à long terme, car une population en santé et mieux éduquée aide à améliorer la

compétitivité d'un pays dans l'économie globale », a-t-il conclu.

### Un rappel des événements

La septième ronde de négociations a eu lieu du 16 au 22 septembre à Managua, au Nicaragua, suivie d'une huitième ronde le 2 octobre dernier à San Salvador. Les rencontres suivantes ont lieu à Houston, du 20 au 24 octobre 2003, et à Washington, du 8 au 16 décembre 2003. Le choix de deux villes américaines pour clore les discussions a été interprété tant par les gens d'affaires de la région centraméricaine que par la société civile comme une façon d'éviter d'échauffer l'opinion publique.

La plupart des éléments conflictuels ayant trait aux règles d'origine et aux questions agricoles ont été gardées pour les deux dernières rondes de Houston et Washington. Les produits et les quotas de même que la liste des produits subventionnés ont été négociés dans la dernière ronde. Quant au thème des achats gouvernementaux, les États-Unis ont apporté des modifications de dernière minute.

Les accords de libre-échange avec le Singapour et le Chili, approuvés par le Sénat américain en juillet 2003, servaient de référence pour la zone centraméricaine moyennant certains ajustements.

Dans le cadre des négociations, sept groupes de travail avaient été créés sur :

- la libéralisation de l'accès au marché (mesures tarifaires et non tarifaires, procédures douanières, normes et autres)
- ouverture du secteur du textile et de l'habillement
- libéralisation des règles sur les services et l'investissement
- procédures de règlement des différends et institutions
- protection des droits des travailleurs et de l'environnement
- renforcement des infrastructures pour faire du commerce (*building capacity*).